

Les droits douaniers ont également été réduits sur des exportations de produits chimiques évaluées à 95 millions de dollars. Quant au caoutchouc synthétique (19 millions de dollars), le plus important article du groupe, le tarif doit être réduit de 6½ à 3 p. 100. Le carbone, le noir de carbone, le sel et le dicyanodiamide (\$9,900,000) doivent bénéficier de l'entrée en franchise. Les droits seraient réduits d'environ la moitié à l'égard de la plupart des autres produits chimiques qui intéressent le Canada. Si la méthode d'évaluation «du prix de vente américain» est abolie par les États-Unis, cela signifierait non seulement une réduction supérieure à 50 p. 100 des droits de douane des États-Unis, mais encore pourrait encourager l'établissement à long terme d'un marché aux États-Unis pour les produits chimiques canadiens.

Dans le groupe du fer et de l'acier, les principales réductions relatives à des exportations de \$94,800,000 viseront le secteur des alliages spéciaux d'acier, des réductions de moindre importance touchant les aciers ordinaires. Dans le cas d'autres articles, comme la fonte et le fer spongieux (\$22,100,000) les droits douaniers actuels qui sont inférieurs à 1 p. 100 seront abolis. Quant aux autres métaux, les droits seront réduits de 20 p. 100 sur les lingots d'aluminium (174 millions de dollars) et une réduction correspondante de 20 p. 100 sera consentie à l'égard des principaux produits mi-ouvrés. Dans le domaine des minéraux non métalliques, les exportations canadiennes de ciment et de chaux évaluées à \$8,300,000 en 1966 entreront en franchise et les autres exportations, qui se sont élevées à \$10,500,000, bénéficieront d'une réduction de 50 p. 100. Les droits de douane sur le cadmium et le bismuth seront abolis et ils seront diminués de 50 p. 100 sur le cuivre, le molybdène, le magnésium et l'indium, de même que sur les produits mi-ouvrés en cuivre dont les exportations canadiennes s'élèvent globalement à \$122,100,000\*.

Dans le secteur des produits ouvrés, des exportations canadiennes d'une valeur de 700 millions de dollars bénéficieront d'une réduction de 50 p. 100, sauf dans le cas des textiles (où la réduction sera de 20 p. 100) et de quelques articles en cuir, où les réductions seront moins importantes. Dans ce secteur, un bon nombre de produits intéressent tout particulièrement l'industrie canadienne, dont les perspectives de vente aux États-Unis s'amélioreront à mesure que les réductions seront mises en vigueur.

**Réduction de la préférence tarifaire en Grande-Bretagne.**—Bien que près de 95 p. 100 des exportations canadiennes à la Grande-Bretagne soient déjà exemptes de douanes, 60 p. 100 de celles-là doivent soutenir la concurrence d'importations d'autres pays qui bénéficient aussi de l'entrée en franchise sur le marché britannique.

Ainsi qu'on le notait plus haut, la Grande-Bretagne a accordé une réduction moyenne de 38 p. 100 du taux du droit de la nation la plus favorisée, ce qui entraînerait une certaine réduction de la marge de préférence dont bénéficient les exportations vers la Grande-Bretagne en provenance des pays du Commonwealth. La Grande-Bretagne a cependant consenti à des rajustements sur les exportations de produits du Commonwealth assujetties au taux préférentiel, de façon à maintenir la proportion de la préférence dont bénéficient actuellement les pays du Commonwealth. Il y aura, néanmoins, une certaine réduction de la marge de préférence dont les produits canadiens ont joui par rapport aux produits de pays assujettis au tarif de la nation la plus favorisée.

**Concessions de la CEE†.**—D'une façon générale, les réductions tarifaires sur les exportations canadiennes aux pays de la CEE représenteront une moyenne d'environ 30 p. 100; ces exportations ont été évaluées à 160 millions de dollars en 1966, sans compter

\* Le tarif douanier imposé par les États-Unis sur le cuivre est présentement (février 1968) suspendu provisoirement.

† Les chiffres de cette section sont en dollars canadiens. Source: «Commerce extérieur», 1<sup>er</sup> juillet 1967, ministère du Commerce, Ottawa.